

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Hakaphos Rouge (Rot)

UFI : 1PJ5-00TQ-S00G-3R7D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers


2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de potassium	(N° CAS) 7757-79-1 (N° CE) 231-818-8 (N° REACH) 01-2119488224-35	≥ 10 - ≤ 60	Ox. Sol. 3, H272
Sulfate de potassium	(N° CAS) 7778-80-5 (N° CE) 231-915-5	≥ 3 - ≤ 30	Eye Dam. 1, H318
Hydrogénosulfate de potassium	(N° CAS) 7646-93-7 (N° CE) 231-594-1 (N° Index) 016-056-00-4	≥ 0,5 - ≤ 2,5	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

[[[N,N'-éthylènebis[N-(carboxyméthyl)glycinato]](4-)-N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-) de disodium	(N° CAS) 14025-15-1 (N° CE) 237-864-5	≥ 0,1 - ≤ 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Irrit. 2, H319
---	--	-------------	--

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Decomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de decomposition thermal: monoxyde d'azote, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
sans danger

Indications pour la protection : Ce produit n'est pas inflammable.
contre l'incendie et l'explosion

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

nitrate de potassium DNEL/DMEL (informations complémentaires)				
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m ³
nitrate de potassium PNEC (informations complémentaires)				
	Eau douce		0,45 mg/l	
	Eau de mer		0,045 mg/l	
	Valeur Limite Plafond		4,5 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées		18 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières: lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains : Matériel: gants.

Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Masque jetable filtres FFP2 (EN149).

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Cristallin(e)
Couleur	: Divers
Odeur	: Inodore
pH	: Env : 5. Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: Env : 1.200 kg/m ³
Solubilité(s), hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température de décomposition	: Env: 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Propriétés comburantes : Méthode: Manual of tests and criteria. Test O.1 (United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods).

9.2. Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température 130 degré Celsius. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides, bases, matières organiques, poudres métalliques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg.

Composants

nitrate de potassium

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,527 mg/l.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg.

sulfate de potassium

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg.

hydrogénosulfate de potassium

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.340 mg/kg.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Résultat: pas d'irritation de la peau.

Remarques: méthode de calcul.

Composants

nitrate de potassium

Espèce: lapin.

Résultat: Pas d'irritation de la peau.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Résultat: lésions oculaires graves.

Remarques: méthode de calcul.

Composants

nitrate de potassium

Espèce: lapin.

Résultat: pas d'irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat: non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé).

Composants

nitrate de potassium

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible.

Cancérogénicité

Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Composants

nitrate de potassium

Remarques: n'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Toxicité pour la reproduction

Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Composants

nitrate de potassium

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants

nitrate de potassium

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Composants

nitrate de potassium

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants

nitrate de potassium

Espèce: rat.
NOAEL: > 1.500 mg/kg.
Durée d'exposition: 1 jr.

11.2. Informations sur les autres dangers

Expérience de l'exposition humaine

Produit

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit

Remarques: les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

Évaluation Ecotoxicologique, : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
données Toxicologiques sur les
Sols

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Composants

nitrate de potassium

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.
- Toxicité pour les algues : CL50 : >= 1.700 mg/l. Durée d'exposition: 10 jr.

sulfate de potassium

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 653 - 796 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 890 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 2.900 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.

hydrogénosulfate de potassium

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 3.500 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composants

nitrate de potassium

- Biodégradabilité : Remarques: les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

- Bioaccumulation : Remarques: ne s'accumule pas dans les organismes.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

Composants

nitrate de potassium

Bioaccumulation : Remarques: ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: légèrement mobile dans les sols.

Composants

nitrate de potassium

Mobilité : Remarques: donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

Composants

nitrate de potassium

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Produit

Information supplémentaire écologique : Aucun effet négatif n'a été observé pour ce produit, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE 4706

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle

Hakaphos Rouge (Rot)

Référence : FDS_439_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°4
Date de révision : 15/03/2021
Remplace la version du 11/04/2017

vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.